

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 13 NOVEMBRE 2007 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- THÉRÈSE MERCIER, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- LÉANDRE CÔTÉ, représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- STEVE GUIMONT, représentant de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale et Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

Est absente, Mme LAURENCE HALLÉ, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

**2007-11-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 13 novembre 2007 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 16 octobre 2007
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Élection à la préfecture pour la session du 28 novembre 2007
  - 5.2 Poste de la SQ – Suivi du dossier et fermeture
  - 5.3 Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles
  - 5.4 Locaux – Suivi
  - 5.5 Lettre du Ministre Bachand confirmant des sommes additionnelles au CLD de la MRC de Montmagny - Autorisation de signature de l'avenant à l'entente de gestion
  - 5.6 Gestion des boues de fosses septiques
  - 5.7 Téléphonie cellulaire
  - 5.8 Chemin de fer Québec Central
  - 5.9 Budget 2008
    - 5.9.1 Périmètre comptable (Rapport financier 2007)
  - 5.10 Ressources humaines
  - 5.11 Internet haute vitesse Phase 2 – Résolution autorisant la signature de

- l'acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières
- 5.12 Éducation
- 5.13 Pacte rural : Projet dans le cadre du programme « Laboratoires ruraux »
- 5.14 Avis de motion – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la MRC de Montmagny et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autorisation de dépenses
- 5.15 Avis de motion - Règlement modifiant les règlements 2001-03 et 2005-39 afin de modifier la tenue des sessions du conseil de la MRC de Montmagny, notamment la session de janvier
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Conformité - Modification de règlements d'urbanisation
    - 6.1.1 Ville de Montmagny
    - 6.1.2 Ville de Montmagny (zone Re-17)
  - 6.2 Engagement d'une ressource temporaire pour l'aide au schéma d'aménagement et au suivi du Pacte rural
  - 6.3 Pacte rural II
  - 6.4 Transport collectif
    - 6.4.1 Projet 2008
    - 6.4.2 Projet 2007 - Transport collectif
    - 6.4.3 Avance 2007
  - 6.5 Plan quinquennal d'aménagement forestier
  - 6.6 VVAP
  - 6.7 Inspection municipale et plan d'urbanisme
  - 6.8 Village-Relais - Saint-Paul-de-Montminy - Route touristique des Parcs
  - 6.9 Politique familiale
  - 6.10 PPR
  - 6.11 Municipalités dévitalisées FQM
  - 6.12 COBAVERS - Rivière Sainte-Marguerite
  - 6.13 International de traîneaux à chiens de la Rivière Daaquam
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1. MRC de Beauce-Sartigan – Projet d'une usine de tri-compostage
  - 7.2. CRÉ – Projet d'intégration d'une structure d'information régionale
  - 7.3. Lettre réponse du Ministre de l'Environnement – 100<sup>e</sup> de la Croix celtique en 2009 à Grosse-Île
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes d'octobre 2007
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 novembre 2007
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Projet de radio régionale
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SESSION DU 16 OCTOBRE 2007**

**2007-11-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal du 16 octobre 2007 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

Aucune rencontre.

## **5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

### **5.1 ÉLECTION À LA PRÉFECTURE POUR LA SESSION DU 28 NOVEMBRE 2007**

Les documents pour le processus d'élection ont été remis aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny en vue de l'élection du 28 novembre prochain.

### **5.2 POSTE DE LA SQ - SUIVI DU DOSSIER ET FERMETURE**

Le dossier des honoraires avec la firme d'architectes est réglé et les sommes suivantes seront payées :

- 4 610,99 \$, plus les taxes, par rapport à la soumission de base;
- 20 000 \$, plus les taxes, pour les items A, B et C (en référence à une lettre de mai 2007) pour fermer tous les aspects du dossier.

### **5.3 PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO-INDUSTRIELLES**

Un plan de communication a été présenté au Comité de diversification le jeudi 8 novembre dernier afin d'en informer le milieu et de susciter l'entrepreneuriat dans le milieu.

### **5.4 LOCAUX - SUIVI**

Au niveau des locaux, il y a eu une visite du bâtiment concerné avec l'entrepreneur mandaté par le propriétaire pour expliquer les travaux projetés.

Après discussion des membres du comité mandaté par le conseil à ce sujet, il a été mentionné qu'il serait important de rencontrer l'architecte au dossier pour avoir une validation des coûts d'aménagement imputés au projet et obtenir des réponses sur ce qui peut être fait pour aménager les locaux dans un design professionnel et élégant (pour notamment faire de la location) et dans un souci d'économie et de fonctionnalité des espaces.

Pour la rencontre du 28 novembre prochain, les membres du conseil demandent de connaître tous les éléments du dossier pour prise de décision et par la suite, déposer le projet pour une demande de subvention auprès du gouvernement provincial.

### **5.5 LETTRE DU MINISTRE BACHAND CONFIRMANT DES SOMMES ADDITIONNELLES AU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION**

CONSIDÉRANT le projet d'addenda soumis pour l'ajout d'une contribution additionnelle de 101 232 \$ par le Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

**2007-11-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la MRC de Montmagny pour l'ajout d'une contribution additionnelle de 101 232 \$.

**ADOPTÉ**

## 5.6 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les vidanges régulières sont maintenant terminées. La chargée de projet a finalisé la compilation des données. Nous obtenons un taux de vidange moyen de 82 % pour les huit municipalités du sud du territoire.

## 5.7 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

La ministre n'a pas, pour l'instant, procédé à la nomination des présidents des groupes-conseils.

À SUIVRE.

## 5.8 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

L'échéancier de travail et le plan de financement soumis au MTQ par le biais de la CRÉ a été déposé au Conseil de la MRC pour information.

Une conférence téléphonique avec les directeurs généraux des deux MRC parties à l'entente a eu lieu pour discuter du plan de travail et s'assurer de la collaboration de chacune et également de leur CLD.

Selon les dernières nouvelles reçues, le ministère n'aurait pas négocié un moratoire avec le propriétaire actuel, mais on devrait recevoir sous peu une réponse pour la demande de subvention déposée dans ce dossier pour la réalisation de l'étude.

## 5.9 BUDGET 2008

### 5.9.1 PÉRIMÈTRE COMPTABLE (RAPPORT FINANCIER 2007)

Lors du colloque des directeurs généraux des MRC du Québec tenu les 24, 25 et 26 octobre dernier, la question a été posée à savoir la position des MRC dans ce dossier et le constat est à l'effet que les avis sont très partagés.

Une position officielle sera prise à ce sujet lors de la réunion du 28 novembre prochain.

## 5.10 RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des employés;
- CONSIDÉRANT l'étude effectuée par le Comité du budget et les recommandations émises à ce sujet;

2007-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les éléments suivants soient acceptés :

1. Remettre la politique aux nouveaux employés;
2. Refaire le libellé du texte des vacances : **pour moins de un an** (maximum dix jours à raison de un jour par mois de service) **et plus de un an et moins de deux ans** (dix jours).
3. Inclure la clause suivante : « Au décès d'un enfant du conjoint ou de la conjointe, trois jours ouvrables payés ».

Le conseil s'est dit ouvert à la discussion pour la mise en place d'un horaire variable pendant l'été. Par contre, la notion de « services à la population » est très importante.

**ADOPTÉ**

**5.11 INTERNET HAUTE VITESSE PHASE 2 - RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACTE DE RECONNAISSANCE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DE RÉQUISITIONS D'OUVERTURE DE FICHES IMMOBILES**

Sujet reporté à la session du 28 novembre prochain.

**5.12 ÉDUCATION**

Considérant que l'éducation et la mise en place de moyens en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens du milieu font partie des préoccupations du Conseil des maires et la MRC rencontrera prochainement les conseils d'établissement des deux écoles secondaires du territoire pour leur demander de mettre en place des programmes sport-études et/ou art-études.

**5.13 PACTE RURAL : PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LABORATOIRES RURAUX »**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé un projet dans le cadre du Programme « Laboratoires ruraux »;
- CONSIDÉRANT que la MRC a été invité à déposer un projet plus étoffé dans le cadre de la deuxième étape du processus et que la date limite à respecter est le 28 décembre 2007;

**2007-11-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny mandate la direction pour déposer au MAMR la fiche de présentation de projet dans le cadre de la 2<sup>e</sup> étape suite au dépôt de la lettre d'intention, pour le « *Projet de réalisation, de subvention et de financement d'installation septique* » dans le cadre du Programme « Laboratoires ruraux ».

**ADOPTÉ**

**5.14 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISATION DE DÉPENSES**

**AVIS DE MOTION**

Je, Jacques André Roy, maire de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la MRC de Montmagny et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autorisation de dépenses, sera adopté lors d'une session subséquente. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture puisqu'un projet de règlement est déposé aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

---

Jacques André Roy, maire  
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

**5.15 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2001-03 ET 2005-39 AFIN DE MODIFIER LA TENUE DES SESSIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, NOTAMMENT LA SESSION DE JANVIER**

**AVIS DE MOTION**

Je, Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement, modifiant les règlements 2001-03 et 2005-39 afin de modifier la tenue des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny, notamment la session de janvier, sera adopté lors d'une session subséquente. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture puisqu'un projet de règlement est déposé aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

---

Jean-Guy Desrosiers, maire  
Ville de Montmagny

**6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6.1 CONFORMITÉ - MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISATION**

6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY

**2007-11-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification de la réglementation d'urbanisme (règlement de zonage 1100) visant à agrandir les zones Rb-36, Rb-42, Rb-46, Rb-50, Rr-14, Sb-8, Sc-7 à même la zone Sc-6 si à la fin de l'exercice de consultation, le projet actuellement déposé par la Ville de Montmagny à la MRC de Montmagny n'a pas été modifié.

**ADOPTÉ**

6.1.2 VILLE DE MONTMAGNY (ZONE Re-17)

**2007-11-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification de la réglementation d'urbanisme (règlement de zonage 1100) visant à autoriser l'usage conditionnel « bureau ou service administratif ou professionnel » à même la zone Re-17 si à la fin de l'exercice de consultation, le projet actuellement déposé par la Ville de Montmagny à la MRC de Montmagny n'a pas été modifié.

**ADOPTÉ**

**6.2 ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE POUR L'AIDE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET AU SUIVI DU PACTE RURAL**

**2007-11-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la résolution n° 2007-10-13 soit amendée afin de remplacer le titulaire du poste d'aide à l'aménagement inscrit à la résolution (Sylvain Milot) par Mme Julie de Bellefeuille qui serait engagée aux mêmes conditions salariales.

**ADOPTÉ**

### **6.3 PACTE RURAL II**

Les membres du Conseil de la MRC ont reçu le document Plan de travail envoyé au ministère des Affaires municipales et des Régions. Dès que le plan de travail sera accepté, la MRC pourra commencer à recevoir des projets. Le fonctionnaire responsable de l'acceptation du Plan de travail a émis une recommandation favorable à la Ministre pour qu'il y ait déboursé du premier versement à la MRC.

### **6.4 TRANSPORT COLLECTIF**

#### **6.4.1 PROJET 2008**

Le projet de service de Transport collectif 2008 est présenté au Conseil des maires afin de procéder à la demande d'aide financière pour l'année 2008.

Transport collectif prévoit au-delà de 5 000 déplacements en 2007, ce qui constitue une augmentation de 68 % de la clientèle par rapport à 2006. Considérant que chacun des usagers paie un minimum de 3 \$ par déplacement et que les déplacements hors territoire sont défrayés à 100 % par l'utilisateur, la demande d'aide financière au MTQ pourra être de l'ordre de 90 000 \$ en 2008. Le projet 2008 desservira également toutes les municipalités de la MRC à titre de projet régional sans puiser dans l'enveloppe des municipalités (1 800 \$ de projets régionaux MRC et 11 200 \$ du Pacte rural régional).

**2007-11-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny dépose au ministère des Transports du Québec, une demande d'aide financière de 90 000 \$ pour l'organisation et l'offre du service de Transport collectif en 2008 tel que présenté dans la proposition de service de Transport collectif de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

#### **6.4.2 PROJET 2007 TRANSPORT COLLECTIF**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé une demande d'aide financière du transport collectif en novembre dernier pour l'année 2007;
- CONSIDÉRANT que les paramètres d'attribution de l'aide financière gouvernementale n'étaient pas encore connus lors du dépôt du projet;
- CONSIDÉRANT que dans la demande, à l'intérieur de la contribution du milieu de 30 000 \$ prévue, le budget prévisionnel sous-estimait la contribution financière des usagers et prévoyait une contribution « autres ».

**2007-11-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny informe le MTQ que la contribution du milieu prévue pour le projet de Transport collectif 2007 est de 39 000 \$, soit 14 000 \$ de la MRC et 25 000 \$ en participation des usagers (en date du 1<sup>er</sup> octobre, la participation des usagers au service de transport collectif est déjà de 22 036 \$).

**QUE** la MRC de Montmagny modifie la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au Transport collectif régional Volet I - 2007 afin de préciser que la MRC s'engage à ce que le milieu fournisse une contribution financière de 39 000 \$ qui correspond aux implications financières de la MRC et à la part des usagers (à date cette contribution totalise 36 036 \$);

**QUE** la MRC de Montmagny demande au MTQ de procéder au versement résiduel de l'aide financière prévue au programme d'aide gouvernementale au Transport collectif régional, Volet I soit 78 000 \$ moins l'aide financière déjà versée à la MRC de Montmagny en 2007.

**ADOPTÉ**

#### 6.4.3 AVANCE

Considérant que le MTQ propose une aide financière doublant la contribution de la MRC et des usagers. Une somme de 50 000 \$ est attendue de la part du MTQ pour 2007 en plus de la somme de 28 000 \$ déjà reçue.

Une deuxième avance de 5 000 \$ a dû être faite à l'organisme considérant le retard de l'envoi de la subvention du MTQ.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé une demande d'aide financière du Transport collectif en novembre 2006 pour l'année 2007;
- CONSIDÉRANT que les paramètres d'attribution de l'aide financière gouvernementale n'étaient pas encore connus lors du dépôt du projet et qu'un versement d'au moins 32 000 \$ est attendu du MTQ;

**2007-11-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise, la directrice générale à verser, en plus de la somme initiale de 14 000 \$ déjà octroyée, une deuxième avance de 5 000 \$ au service de Transport collectif, même si la contribution financière supplémentaire du MTQ n'a pas encore été versée à la MRC.

**ADOPTÉ**

## 6.5 PLAN QUINQUENNAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Afin de s'assurer de protéger le secteur des tourbières dans le Parc régional des Appalaches, le coordonnateur à l'aménagement négocie présentement



certaines détails du projet de plan quinquennal d'aménagement forestier avec FORAP et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ces ajustements permettront l'ajout de forêt de vieillissement tout en permettant des coupes propices à l'alimentation des orignaux.

**2007-11-12**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise le coordonateur à modifier l'entente d'interventions prévues dans le plan quinquennal entre la MRC, FORAP et le MRNF pour le secteur de Saint-Just-de-Bretonnières, tel que présenté lors de la réunion.

**ADOPTÉ**

#### **6.6 VVAP**

Le Comité de suivi des partenaires de VVAP se réunira la semaine prochaine afin d'évaluer le travail accompli au cours de la dernière année et proposer pour la réunion du budget un projet sur trois ans.

En ce qui concerne la MRC de Montmagny, dans le projet de budget 2008, une somme de 8 500 \$ a été réservée pour la participation au développement culturel de la MRC via VVAP (ex. : réalisation d'un projet issu de la Politique culturelle).

#### **6.7 INSPECTION MUNICIPALE ET PLAN D'URBANISME**

Le Comité des partenaires du service de l'inspection municipale s'est réuni le mardi 6 novembre et la proposition de service est présentée aux membres du conseil.

Nicolas Pilote à titre d'inspecteur pour les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et d'urbaniste pour environ 21 heures par semaine pour les municipalités désireuses de revoir leur réglementation d'urbanisme à un tarif de 39 \$/heure.

L'inspectrice Valérie Gagné pour les autres municipalités desservies à un tarif de 24 \$/heure.

#### **6.8 VILLAGE-RELAIS - SAINT-PAUL-DE-MONTMINY - ROUTE TOURISTIQUE DES PARCS**

- CONSIDÉRANT qu'aucune route nationale n'est présente dans la moitié du territoire habité de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT qu'il existe des routes touristiques inscrites au Plan de transport du MTQ région Chaudière-Appalaches dans la partie est du territoire;
- CONSIDÉRANT le flux de circulation touristique dans la partie est du territoire de Chaudière-Appalaches.
- CONSIDÉRANT l'absence de grands centres dans le sud-est du territoire;
- CONSIDÉRANT que Saint-Paul-de-Montminy est traversé par a route des Parcs, est situé à l'intersection de deux routes régionales, respecte les normes établies dans la Politique des Villages Relais par rapport à la

distance des grands centres distances, qu'on y retrouve un établissement touristique accueillant une clientèle nationale et internationale;

- CONSIDÉRANT que dans la partie « est » du territoire de Chaudière-Appalaches, la Route 216 est le prolongement de la Route 112 qui traverse la partie « ouest » de ce territoire;
- CONSIDÉRANT que le Parc régional des Appalaches compte dans l'ensemble de ses sites plus de 30 000 jours-activités/année.
- CONSIDÉRANT que les visiteurs et les usagers de la route de cette partie du territoire de Chaudière-Appalaches nécessitent les mêmes besoins en termes de services et de sécurité que dans les autres régions du Québec.

**2007-11-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny demande au MTQ de modifier ses critères de base pour l'acceptation d'une municipalité à titre de village-relais dans la partie est de Chaudière-Appalaches.

**QUE** la MRC de Montmagny demande au MTQ d'accepter la candidature de Saint-Paul-de-Montminy considérant les points soulevés ci-haut.

**ADOPTÉ**

## **6.9 POLITIQUE FAMILIALE**

La réalisation de la Politique familiale va bon train dans l'ensemble des municipalités de la MRC. Onze des treize municipalités concernées sont sur le point d'adopter leur plan d'action si ce n'est déjà fait. Un document sera envoyé à chacun des foyers de la MRC présentant, pour chaque municipalité, le résumé du plan d'action retenu.

La politique de la Ville de Montmagny déjà réalisée sera jointe à celle des autres municipalités dans ce petit livret distribué à tous les foyers. Il est donc très important que chaque municipalité termine son exercice.

Une agente a été engagée au CLD pour aider les municipalités dans leur démarche et son travail est réalisé sous la supervision de l'agent rural. Si une municipalité éprouve une difficulté dans le processus, il ne faut pas hésiter à faire appel à l'aide de ces ressources.

## **6.10 PPR**

La MRC de Montmagny a obtenu l'autorisation de proposer un projet de gestion de la forêt innovateur à la CRÉ. La CRÉ peut rembourser les dépenses de réalisation de cette proposition jusqu'à un maximum de 5 000 \$.

**2007-11-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny dépose une proposition à la CRÉ dans le cadre du Programme de participation régionale.

**QUE** la MRC de Montmagny mandate le Parc régional des Appalaches pour réaliser ce travail (en partie ou en totalité).

**QU'**une somme de 2 500 \$ soit versée au Parc régional des Appalches pour la réalisation de la première partie du mandat et que, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, une somme supplémentaire allant jusqu'à 2 500 \$ soit versée au Parc régional des Appalches pour son implication à la réalisation du projet;

**QUE** l'implication du personnel technique en géomatique de la MRC soit comptabilisé pour fin de présentation à la CRÉ de l'implication financière de la MRC;

**QUE** le coordonnateur à l'aménagement dépose, au nom de la MRC de Montmagny, le projet de PPR pour la gestion du Parc régional des Appalches à la CRÉ d'ici le 14 janvier 2008.

**ADOPTÉ**

### **6.11 MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES FQM**

- CONSIDÉRANT que la FQM réalise présentement un exercice de réflexion sur le développement et l'avenir des municipalités dévitalisées;
- CONSIDÉRANT que la FQM a identifié des municipalités dévitalisées en ne retenant pas les mêmes critères que ceux généralement utilisés pour définir des municipalités dévitalisées;

**2007-11-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny avise la FQM et le MAMR que la modification des critères fait en sorte que quatre municipalités dévitalisées sont exclues de la démarche de réflexion sur les pistes à développer pour l'avenir des municipalités en déclin.

**QUE** la MRC de Montmagny demande à la FQM qu'elle avise le ministère des Affaires municipales et des Régions que les municipalités retenues pour l'exercice du Forum sur les municipalités dévitalisées ne constituent qu'une partie des municipalités devant être reconnues comme municipalités dévitalisées soit 173/environ 400.

**QUE** la MRC de Montmagny demande au ministère des Affaires municipales et des Régions de maintenir dans l'application de ses programmes, les critères utilisés lors des exercices précédents par les CRÉ (ex. :2001) pour déterminer quelles municipalités sont reconnues comme municipalités dévitalisées.

**QUE** la MRC de Montmagny demeure favorable à l'exercice de réflexion sur les municipalités dévitalisées organisée par la FQM en mettant en garde toutefois ses partenaires du risque que soient oubliées des municipalités dévitalisées dans l'application des solutions identifiées à la fin de l'exercice.

**ADOPTÉ**

### **6.12 COBAVERS - RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE**

**2007-11-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie l'organisme COBAVERS dans ses démarches d'intervention et d'éducation pour l'amélioration de la Rivière Sainte-Marguerite.

**QUE** la MRC de Montmagny accepte de s'impliquer à la réalisation du projet pour une valeur de 875 \$ via son service de géomatique.

**ADOPTÉ**

### **6.13 INTERNATIONAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS DE LA RIVIÈRE DAAQUAM**

**2007-11-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny contribue financièrement pour la somme de 1 500 \$ à l'organisation de l'International de traîneaux à chiens de la Rivière Daaquam 2008.

**ADOPTÉ**

## **7. CORRESPONDANCE**

### **7.1 MRC DE BEUCE-SARTIGAN - PROJET D'UNE USINE DE TRI-COMPOSTAGE**

Ce dossier sera présenté par la MRC de Beuce-Sartigan lors de la prochaine Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches.

### **7.2 CRÉ - PROJET D'INTÉGRATION D'UNE STRUCTURE D'INFORMATION RÉGIONALE**

Selon les informations obtenues suite au document reçu, la CRÉ serait à revoir son portail Internet afin de mieux faire connaître et également de faire parler de la région Chaudière-Appalaches.

### **7.3 LETTRE RÉPONSE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT - 100<sup>E</sup> DE LA CROIX CELTIQUE EN 2009 À GROSSE-ÎLE**

Une lettre a été reçue suite à la demande de la MRC d'identifier la municipalité de Berthier-sur-Mer comme étant la porte d'entrée pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Croix celtique de Grosse-Île en 2009.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2007**

**2007-11-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

<b>No chèque</b>	<b>Montant</b>	<b>Nom Du Fournisseur</b>
C700102	552,79	Bureautique Côte-Sud enr.
C700103	1661,77	Beudry & Associés, Consultants Évaluation
M700491	170,93	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
C700714	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700715	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700832	1855,13	Transport S. Doiron inc.
M700833	77,22	Transport S. Doiron inc.

I700834	16013,38	Ministre du Revenu du Québec
I700835	7020,37	Revenu Canada
I700836	431,14	Revenu Canada
C700837	5976,11	Desjardins sécurité financière
C700838	1525,70	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C700839	73010,00	CLD de la MRC de Montmagny
C700840	187,00	La Petite Caisse
C700841	100,00	Fol'art Amériques
I700842	106,52	Télus Québec
I700843	513,77	Télus Québec
I700844	272,01	Télus Mobilité
I700845	8,00	Visa
I700846	62,29	Visa
I700847	106,52	Telus Québec
I700848	4378,60	Hydro Québec
I700849	1856,77	Visa
C700850	45,10	Bossé, Rosario
C700851	269,63	Catellier, Marcel
C700852	168,20	Roy, Jacques André
C700853	171,00	Fonds de l'information foncière
C700854	1390,89	Bureautique Côte-Sud enr.
C700855	501,56	Telus Québec
C700856	99,36	À La Rive inc.
C700857	246,11	Telus Mobilité
C700858	493,35	Fédération québécoise des municipalités
C700859	165,11	Coopérative Journal L'Oie blanche
C700860	22,78	Canadian Tire/Gestions P. Venne inc.
C700861	13500,00	CLD de la MRC de Montmagny
C700862	60,00	Conseil des monuments et sites du Québec
C700863	12392,06	Groupe de géomatique Azimut inc.
C700864	52,24	Labrador Laurentienne inc.
C700865	125,55	Restaurant 51
C700866	260,95	Impression Rive-Sud
C700867	628,92	MRC de Bellechasse
C700868	5000,00	Centre de plein-air Ste-Apolline
C700869	15,00	Ruralys
C700870	8684,28	Services sanitaires Roy
C700871	12,30	Aubé, Luca
C700872	20,00	Conseil de la Culture
C700873	835,25	Télus Québec
C700874	1268,00	Peintures récupérées du Québec
C700875	1260,00	École nationale des pompiers Québec
C700876	336,17	Evolutra Corporation
C700877	290,49	Michel Proulx Meubles
C700878	118,51	C.F.E.R. de Bellechasse
C700879	35,91	Société développ. économ. de Montmagny
C700880	23833,78	Transport S. Doiron inc.
C700881	182,50	Caron, Clément
C700882	68,37	Anne Marie Lemay, graphiste
C700883	3847,24	Gestion Jean Cyr inc.
C700884	2817,59	Terrassements Joncas et Frères inc.
C700885	840,00	Ass. pompiers volontaires St-François
C700886	112,90	Joncas, Dany
C700887	95,60	Restaurant Le Répit
I900123	54,94	Labrecque, Nancy
I900124	106,06	Labrecque, Nancy
I900125	173,42	Pilote, Nicolas

I900126	8,42	Fortin, Myriam
I900127	24,60	Franck, Alain
I900128	56,58	Lapierre, André
I900129	177,96	Lapierre, André
I900130	33,01	Normand, Jocelyn
I900131	34,27	Bertrand, André
I900132	138,17	Gagné, Valérie
I900133	59,04	Mercier, Chantal
I900134	2,05	Goulet, Jocelyn
I900135	13,75	Simoneau, Dany
I900136	161,74	Pilote, Nicolas
I900137	123,41	Fortin, Myriam
I900138	182,86	Lapierre, André
I900139	72,16	Roy, Julie
I900140	35,26	Franck, Alain
I900141	116,25	Normand, Jocelyn
I900142	112,99	Bertrand, André
I900143	195,16	Gagné, Valérie
I900144	18,24	Gagnon, Pascale
I900145	89,05	Pilote, Nicolas
I900146	12,35	Fortin, Myriam
I900147	44,08	Normand, Jocelyn
I900148	128,01	Franck, Alain
I900149	24,68	Bertrand, André
I900150	116,03	Gagné, Valérie
I900151	122,85	Racine, Daniel
I900152	26,73	Simoneau, Dany
I900153	60,47	Pilote, Nicolas
I900154	32,80	Fortin, Myriam
I900155	267,57	Lapierre, André
I900156	420,27	Lapierre, André
I900157	120,95	Lapierre, André
I900158	273,79	Lapierre, André
I900159	28,15	Franck, Alain
I900160	106,46	Bertrand, André
I900161	124,23	Gagné, Valérie
I900162	41,06	Goulet, Jocelyn
I900163	218,73	Pilote, Nicolas
I900164	5,74	Fortin, Myriam
I900165	78,70	Franck, Alain
I900166	81,59	Normand, Jocelyn
I900167	133,25	Mercier, Chantal
I900168	168,92	Gagné, Valérie
I900169	56,83	Bertrand, André

**219 410,67 \$**

**QUE** la liste des comptes à payer d'octobre 2007 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haute au montant de 219 410,67 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

## **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 NOVEMBRE 2007**

Un document estimant les dépenses au 31 décembre 2007 a été déposé avec le document proposant le projet de budget 2008. Un surplus est anticipé principalement par le biais du projet du poste de la SQ relativement à des honoraires de gestion du projet.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

M. Émile Tanguay, président du Comité de Sécurité publique, informe les membres du conseil que la prochaine réunion du comité aura lieu le mardi 20 novembre prochain et demande de l'informer si des sujets particuliers préoccupent les municipalités.

## **10. VARIA OUVERT**

### **10.1 PROJET DE RADIO RÉGIONALE**

M. Desrosiers informe les membres du conseil du projet de radio local par un promoteur. Ce sujet sera discuté à la session du 28 novembre prochain en vue d'une demande d'appui.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2007-11-19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h25.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.

